

## ANNEXE 25

Ville de Ottignies - Louvain-la-Neuve

# URBANISME

## AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Cette demande est introduite par : Monsieur et Madame Laurent et Aline DERIDDER - GASCHEN avenue Bourgaux 19 à 1342 Limelette.

Le terrain concerné est situé avenue Bourgaux 19 à 1342 Limelette, et cadastré 03 B 357 N 2.

Le projet consiste en : Démolir un volume annexe et le remplacer par une nouvelle extension, et s'écarte des prescriptions du Règlement communal d'urbanisme (aire 1/7) devenu Guide Communal d'Urbanisme pour les motifs suivants :

- **Hauteur du volume secondaire à 2,78m (autorisé : hauteur maximale du volume secondaire ne peut pas excéder 2,70m)**
- **Matériau d'élévation : Utilisation d'un enduit minéral coloré rouge-brun (Teinte 3115 Natur+Architektur de Herbol) autorisé : gris clair à gris moyen, blanc ou ocre clair - « toutes les maçonneries sont traitées pour l'ensemble des façades et pignons avec le même matériau dominant [...] et le même caractère architectural. »**
- **Volume secondaire implanté en façade latérale débordant les limites d'angle du volume principal (autorisé : le volume secondaire est implanté en façade latérale sans déborder des limites d'angle du volume principal)»**

Le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve **les lundis de 12 H 30 à 18 H 45 – du mardi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 15 – les samedis de 9h00 à 11h30 (les samedis : sauf en juillet et en août) :**

**Du 23/02/18 au 10/03/18**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Soltana (010/43.62.77), l'architecte communale traitant la demande.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 23/02/2018 au 10/03/2018** à l'attention du Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies Louvain-la-Neuve
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@olln.be](mailto:urbanisme@olln.be)

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature.**

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 15/02/18